

Egalité professionnelle : La démarche projet

1/ Afficher son engagement à lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité professionnelle

2/ Sensibiliser:

- Informer le personnel sur cet engagement
- Diffuser une information claire et actualisée sur la réglementation en matière de lutte contre les discriminations et les obligations en matière d'égalité professionnelle.
- Prévenir les discriminations et promouvoir une culture en faveur de l'égalité professionnelle
- Promouvoir les enjeux et les bénéfices d'une gestion des RH visant l'égalité professionnelle Des pistes de sensibilisation à explorer : par l'art notamment le théâtre (mises en situation), supports papier, réunions d'information, via intranet, par un cycle de formation des managers, par un quizz puis une réunion de débriefing...
- 3/ S'appuyer sur un diagnostic « partageable » pour éviter le syndrome du changement par décret : constituer un comité de pilotage ou groupe de travail composé de professionnels aux compétences pluridisciplinaires qui va constituer un cahier des charges des données à analyser. L'objectif étant de réaliser un état des lieux chiffré de la situation comparée entre les hommes et les femmes, mesurer les écarts, les interpréter, identifier des axes d'amélioration
- 4/ Définir la cible de la démarche et intégrer les logiques d'acteurs pour éviter une anticipation insuffisante des blocages et résistances au changement
- **5/ Définir un plan d'actions en respectant une progressivité adaptée** pour éviter le « plaquage d'outils » de « solutions à tous les problèmes » travailler aux projets RH dans « une logique gagnant-gagnant » en s'appuyant sur des expériences pilotes si possible partagées et impliquer fortement l'encadrement intermédiaire qui va porter le projet
- **6/ « Dégeler le terrain », communiquer** auprès des agents, souligner le besoin de changement en s'appuyant sur le diagnostic partagé afficher le non négociable et les exigences de l'environnement
- 7/ Créer un lieu d'échange sur les projets (organisation d'ateliers par exemple) et tirer les conséquences en termes de contributions → phase de mouvement / construction
- 8/ Déployer les dispositifs, généraliser, évaluer et communiquer sur la plusvalue du dispositif
- © Conseil : veiller à adopter une démarche globale et à assurer une continuité dans les actions